

REVUE DE PRESSE 21 décembre 2011

L'Expansion.com

Ce qui a marqué la high-tech en 2011

Par Raphaële Karayan - publié le 12/12/2011 à 18:45

Les événements, les tendances, les réussites et les gadins... Revivez l'année high-tech en 10 épisodes. Et dites-nous ce que vous auriez retenu.

Steve Jobs est mort

Jamais disparition de chef d'entreprise n'aura eu un tel retentissement populaire et médiatique. Le décès de Steve Jobs, qui luttait depuis plusieurs années contre un cancer, a suscité l'émotion des fans de la marque partout dans le monde, venus se recueillir devant les magasins Apple, des dizaines de commentaires d'analystes sur l'impact pour l'avenir d'Apple, et un véritable phénomène de culte. La biographie posthume du visionnaire est le livre le plus vendu sur Amazon aux Etats-Unis cette année. Apple sans Steve Jobs, c'est l'ère Tim Cook qui commence.

Android rattrape Apple

On ne peut plus dire qu'il n'existe pas d'alternative à l'iPhone. Largement exploité sur les smartphones, porté par le succès de Samsung passé numéro un mondial des ventes de smartphones devant Apple, Android a dépassé pour la première fois les 50% de part de marché dans les ventes mondiales de smartphones. L'OS est devenu branché. Il est passé devant Apple en France.

Même BlackBerry et son système propriétaire devrait progressivement s'ouvrir aux applications Android. Si iOS (Apple) conserve encore une majorité des profits du mobile, sa domination en volume est désormais un souvenir.

La rivalité entre Google et Facebook monte d'un cran

La rivalité entre les deux géants de l'internet a pris une nouvelle dimension avec le lancement de Google+, l'incursion tant attendue de Google dans les réseaux sociaux. Presque pas un nouveau service lancé par l'un qui ne soit répliqué par l'autre : liste d'amis, jeux sociaux, messagerie instantanée sur mobile, tchat vidéo, deals locaux, check-in à la Foursquare... Google+ fait peur à Facebook, malgré sa suprématie dans le web social. Il est même arrivé au site de Mark Zuckerberg de perdre son sang-froid en lançant une campagne de dénigrement de son concurrent. Lequel des deux prendra le dessus ?

Google rachète Motorola Mobility

Google a surpris tout le monde mi-août en annonçant l'acquisition de Motorola Mobility, la branche téléphones portables et périphériques domestiques de Motorola, pour 12,5 milliards de dollars. Pour la première fois, Google entrait dans le business du hardware. Mais il a expliqué vouloir laisser

Motorola opérer indépendamment. Ce qui l'intéresse, ce sont les brevets du constructeur, au nombre de 17 000. Un événement qui caractérise une des tendances de l'année : la guerre des brevets qui sévit dans l'industrie du mobile. Pour l'instant, le rachat est encore suspendu aux décisions des autorités de la concurrence américaine et européenne.

La chute de Nokia et BlackBerry

L'avènement des smartphones ont destitué deux anciens mastodontes du secteur de la téléphonie mobile. Pour ne pas avoir su prendre à temps ce virage technologique, Nokia et RIM (BlackBerry) subissent la même punition : résultats financiers en berne, perte rapide de parts de marché, licenciements, réorganisations, et stratégie de la dernière chance sous forme de déploiement d'un nouvel OS : Windows Phone pour Nokia, QNX pour BlackBerry.

Les tablettes s'imposent

Les ventes de tablettes devraient tripler cette année selon Gartner, pour atteindre plus de 63 millions d'unités dans le monde. Rien qu'en France il devrait s'en écouler 2,7 millions selon IDC. Autant l'année dernière on constatait le succès d'un produit, l'iPad, autant cette année on est certain qu'une nouvelle catégorie de terminaux mobiles est née, et a priori ne sera pas un feu de paille. Certes, Apple domine encore largement le marché. Cela fait d'ailleurs quelques victimes, comme Dell ou BlackBerry sur le marché grand public. Mais il suscite encore des vocations (Amazon, Sony). Et l'émergence de ce nouveau type de produit multimédia va plus loin que le succès d'une seule marque. Les ventes de tablettes menacent directement celles des PC portables et ont fait plonger les netbooks. Elles ont permis à Apple de dépasser HP si on agrège PC et tablettes. Même le gouvernement français en a pris acte, en lançant son opération "tablette à 1 euro" comme il avait lancé l'ordinateur à un euro.

HP manque d'arrêter les PC

HP aussi, a surpris tout le monde cet été. Léo Apotheker, débarqué depuis pour être remplacé par Meg Whitman, avait décidé d'un coup qu'il fallait arrêter la commercialisation de la tablette TouchPad, se débarrasser de son système d'exploitation WebOS, chèrement acheté à Palm, et couper le cordon avec sa division PC. Quel revirement stratégique ! Il finalement été désavoué sur la question de la division PC, qui sera bel et bien maintenue. En revanche, HP a confié l'avenir de WebOS, à la communauté open source. Et peut-être lancera-t-il une nouvelle tablette sous cette plateforme en 2013... Autrement dit, une éternité.

Le phénomène Groupon

Groupon, le site d'achats groupés locaux qui s'est développé à la vitesse de la lumière, ne sera-t-il qu'une étoile filante ? Cette année, le site a tout connu. La gloire d'une croissance fulgurante et d'une valorisation astronomique, l'expansion, les attaques de consommateurs et de commerçants qui crient à l'arnaque, celles des analystes qui ne croient pas en son modèle économique, et pour finir une introduction en Bourse à 700 millions de dollars qui retombe comme un soufflé. Symbole à lui seul de la bulle, 2012 sera une année charnière pour le site. Entre confirmation de son succès et risques d'effondrement.

Les pirates attaquent

Hacktivistes, vrais hackers, cybercriminels... On ne peut pas les mettre tous dans le même panier mais leurs actions ont eu un point commun cette année : montrer au monde entier que les

données personnelles et les serveurs, même les plus sensibles, n'étaient pas à l'abri d'intrusions informatiques. Il y a eu les actions militantes des Anonymous, les provocations des Lulzsec, les vois de données chez Sony, le piratage de Bercy, le virus Duqu... Des menaces qui ont fait prendre conscience aux Etats de la nécessité de mieux se protéger.

La guerre des brevets

Elle s'est manifestée particulièrement entre Apple et Samsung, mais elle concerne également HTC, Microsoft, Nokia, Google, Motorola, RIM... Cela va très loin. Apple a quand même réussi à interdire des produits de Samsung dans certains pays et cherche à aller plus loin, tandis que Samsung veut obtenir la même chose. La situation commence à inquiéter Bruxelles, et aux Etats-Unis beaucoup se plaignent que cette obstruction juridique ne finisse par freiner l'innovation.

(AOF)

05/12/11 16:32 FRANCE TELECOM devient régie locale GOOGLE AdWords en France

- Orange a signé un accord de partenariat avec Google et devient régie locale Google AdWords en France. L'opérateur télécoms souligne qu'il enrichit ainsi sa gamme d'offres de publicité locale pour les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises. « Avec Google AdWords, les annonceurs peuvent augmenter la visibilité de leurs liens commerciaux dans les pages de résultats du moteur de recherche Google et sur les sites de son réseau partenaire (web & mobile) », explique France Télécom.

LesEchos.fr

05/12 | 07:00 | Guillaume de Calignon

Gervais Pellissier Un financier humaniste chez France Télécom
Guillaume DE CALIGNON



C'est un dirigeant peu commun. Lorrain, diplômé d'HEC puis de l'université de Berkeley dans la baie de San Francisco, à cinquante et un ans, Gervais Pellissier connaît son heure de gloire : le directeur financier de France Télécom a été nommé mi-octobre directeur général délégué, toujours chargé des finances, ce qui correspond hiérarchiquement à la place de numéro deux de l'opérateur historique. Cette ascension a toutefois peu de chance de monter à la tête de ce calme, qui peut tout de même

partir dans de froides colères, comme il l'avoue lui-même et comme le racontent ses troupes de la place d'Alleray, au siège social de l'opérateur historique. Le bling-bling, l'esbroufe, très peu pour lui. L'homme préfère passer ses week-ends dans son fief des Vosges.

Chrétien engagé mais pas militant, Gervais Pellissier est capable de disserter sur le concept de « juste valeur » en s'appuyant sur les normes comptables anglo-saxonnes mais aussi en citant Aristote et saint Thomas d'Aquin. Ce n'est pas un financier qui aligne les termes franglais, ni un de ces techniciens froids qui ne parlent que d'Ebitda et de Capex. « *Enfin un dirigeant qui donne du sens à la finance* », s'était exclamé un administrateur-salarié de France Télécom après son arrivée en 2006 chez l'opérateur historique. « *Mon maître en la matière, c'est Jean-Marie Descarpentries [l'ancien patron de Bull au début des années 1990, NDLR]. Il faut "faire parler les chiffres", disait-il* », affirme aujourd'hui l'intéressé, qui a commencé sa carrière en 1983 chez le constructeur informatique, au Sénégal. Son truc, c'est l'explication et la pédagogie. « *On m'a souvent dit : "tu aurais fait un bon prof", mais je ne suis pas sûr que l'aspect routinier de la profession m'aurait plu* », dit-il. Ce qui l'intéresse, c'est par exemple de « *faire comprendre aux gens comment se partage la valeur ajoutée, entre actionnaires, créanciers et salariés* », explique Gervais Pellissier. Ce qui peut être sacrément utile à l'heure où les critiques se font jour sur le versement par France Télécom d'un dividende de près de 4 milliards d'euros chaque année. « *Entre 2005 et 2011, la masse salariale a peu évolué, tout comme les investissements. Par contre, comme France Télécom s'est désendetté, les frais financiers ont été réduits et cette baisse a profité aux actionnaires* », dit l'ex-directeur financier pour étayer son propos.

Etranger au capitalisme débridé

Gervais Pellissier n'est pas non plus un adepte des banquiers d'affaires frimeurs et encore moins un défenseur acharné du seul intérêt des actionnaires envers et contre tout. « *Je ne suis pas un chantre du capitalisme débridé* », déclare-t-il. Cela tombe bien, avec la crise, le libéralisme est nettement moins à la mode. Reste que son côté profondément humaniste ne date pas d'hier. Déjà, au milieu des années 2000, quand il tenait les cordons de la bourse de Bull, il bataillait contre les fonds vautours « *qui n'avaient qu'une envie : faire payer l'Etat français* », actionnaire du groupe informatique.

Ce trait de caractère lui a permis de rester à l'écart des accusés de l'ère Lombard à la suite de la crise des suicides de l'automne 2009. « *Nous sommes allés trop loin dans cette culture du contrôle, de la technicité. Rendez-vous compte, un technicien de France Télécom était jugé sur une quarantaine de critères chiffrés !* » remarque-t-il. Du coup, Stéphane Richard, le patron de France Télécom depuis 2010, a choisi de s'appuyer sur lui dans un premier temps puis de le promouvoir. « *Je crois que nous sommes complémentaires. Je suis probablement plus rigide que lui. Il est plus ouvert, plus créatif* », estime Gervais Pellissier. Le CAC 40 compte un nouveau tandem.

GUILLAUME DE CALIGNON

@bidg@n.net

Téléphonie fixe et mobile: De gros investissements en vue

Publié le mercredi 7 décembre 2011

Il ne veut pas rester en marge de la reconstruction économique de la Côte d'Ivoire. Le groupe Orange/France Télécom a affiché ses intentions, hier, au palais présidentiel du Plateau. Selon son Pdg, Stéphane Richard, sa structure est prête à investir beaucoup dans le développement de la téléphonie mobile et fixe en Côte d'Ivoire. «Aujourd'hui, nous sommes en phase de reconstruction de notre réseau qui a été très dégradé ces derniers mois. Nous sommes venu dire au président Ouattara qu'on est décidé à investir en Côte d'Ivoire dans le long terme pour apporter davantage de connectivité aux Ivoiriens sur leur téléphone mobile et fixe », a-t-il indiqué à sa sortie d'audience avec le chef de l'Etat. A l'en croire, c'est justement dans cette perspective que le câble sous-marin dans lequel le groupe constitue un gros investisseur, viendra en Côte d'Ivoire au début 2012. Un investissement qui permettra d'augmenter sensiblement les capacités de connexion internet dans le pays. Pour Stéphane Richard, le groupe Orange/France télécom investit en moyenne en Côte d'Ivoire entre 15 et 20% de son chiffre d'affaires. «Ce qui est considérable. Ce ratio est 50% plus élevé que la moyenne des pays dans lesquels nous sommes présents dans le monde», a-t-il renchéri. Et puis, «nous avons également évoqué divers sujets propres à l'industrie des télécoms. Pour le président Ouattara, ce qui comptait le plus, c'est notre engagement à investir pour accompagner le pays dans son redécollage économique en y apportant notre technologie», a insisté le Pdg. A l'en croire, les pages douloureuses sont passées et son groupe fait entièrement confiance aux autorités du pays pour consolider la paix et favoriser la relance économique.

C.C.E.

Silicon.fr

France Télécom rembourse 1 milliard d'euros à l'Etat

L'opérateur avait bénéficié d'allègements fiscaux entre 1994 et 2002 jugés illégaux par l'Europe. Une décision confirmée hier par la cour de Justice.

Par : Christophe Lagane , le 9 décembre 2011

La Cour européenne a tranché, ou plutôt confirmé : France Télécom devra rembourser 1 milliard d'euros (environ) à l'Etat français. Une somme jugée indûment perçue suite à des aides reçues entre 1994 et 2002 sous forme d'exemption à la taxe professionnelle. Période au cours de laquelle l'opérateur historique a bénéficié d'un régime fiscal spécial qui lui évitait de payer des redevances sur les impôts locaux, dont la taxe professionnelle.

Régime spécial refusé par la Commission européenne qui, dès 2004, a considéré l'exception comme une aide d'Etat illégale. Notamment au regard de l'équilibre de la compétition sur un

marché européen qui venait d'ouvrir la libre concurrence des télécoms. Soit 964 millions d'euros et 53 millions d'intérêts, rapporte *Les Echos* (09/12).

12% des investissements

Dans les faits, la somme a déjà été payée. France Télécom avait en effet eu recours au Tribunal de l'Union européenne pour contester l'analyse. Lequel tribunal avait confirmé la décision initiale de la Commission en novembre 2009. L'opérateur avait dû s'exécuter et a signé un chèque à l'Etat français début 2010, histoire de se mettre en règle.

Mais la décision ne passait pas auprès des dirigeants qui avaient alors saisi la Cour de justice. En vain. Hier, jeudi 8 décembre, elle a confirmé en bloc l'illégalité des allègements de taxes. France Telecom ne récupèrera donc pas un petit pactol qui représente tout de même 12 % des investissements annuel, toujours selon le quotidien économique.

Zonebourse.com

08/12/2011 | 11:31

FRANCE TELECOM : Orange s'associe à Evernote pour améliorer la mémoire de ses clients

Grâce à ce partenariat avec Evernote, Orange donne à ses clients les moyens de garder en mémoire et retrouver facilement tout ce qui est important pour eux, et même ce qui ne l'est pas ;

Dès le 1er trimestre 2012 et pendant un an, les clients Orange en France résidentiels et professionnels disposant d'un contrat mobile ou internet pourront bénéficier gratuitement du service premium d'Evernote ;

Orange propose déjà à ses clients internet et mobile les services numériques du quotidien avec notamment Deezer et Dailymotion, ainsi que des services Cloud comme « Mes Contenus » et « Sauvegarde de contacts » ;

Avec Evernote, les clients d'Orange vont se souvenir de tout

Mémoriser ses idées, tout ce que l'on voit, entend, aime et le retenir et le retrouver quand on en a besoin, c'est ce que propose Evernote :

- qu'il s'agisse d'un pense-bête, de sa liste de courses, de notes de réunion, d'un exposé griffonné au café... chacun peut prendre des notes, en parlant, en écrivant à la main ou au clavier, en prenant une photo, depuis son PC, son mobile ou sa tablette... au choix.
- une simple recherche permet de retrouver en un clin d'œil toutes ses notes, même si l'on n'est pas connecté. Evernote reconnaît même des textes imprimés ou manuscrits dans les images.
- Evernote fonctionne avec pratiquement tous les PC, mobiles et autres appareils connectés disponibles sur le marché.

Grâce au service Premium d'Evernote (facturé d'ordinaire 5\$/mois ou 45\$/an), les clients d'Orange disposeront de plus d'espace pour mémoriser tous leurs souvenirs (1Go de nouveaux souvenirs par mois), et pourront les retrouver encore plus facilement puisqu'ils n'auront même pas besoin d'être connectés.

Ce service sera offert pendant un an à chaque client qui en fera la demande entre le 1er trimestre 2012 et le 1er trimestre 2013. A l'issue de cette année d'essai gratuit, les clients Orange pourront au choix souscrire à l'offre Premium ou simplement utiliser la version gratuite, les deux possibilités auront été intégrées aux services d'Orange.

« Les mobiles et les tablettes sont en train de devenir le mode privilégié d'accès à internet. Quand les gens ont besoin de faire ou consulter quelque chose, ils n'attendent plus forcément d'être assis derrière leur ordinateur », déclare Phil Libin, CEO d'Evernote, « Orange l'a compris et fait des choix innovants qui apportent énormément de valeur à ses offres mobiles et internet. C'est un plaisir de travailler avec un opérateur aussi innovant qu'Orange et de démarrer par la France. »

Orange et les services digitaux

Orange fournit déjà, à travers ses portails et applications, un univers de services diversifié sur tous les écrans :

- A travers ses propres services comme le mail d'Orange, 2ème service de mail avec 14 millions d'utilisateurs actifs en France ;
- A travers le service « Sauvegarde de contacts » du carnet d'adresses proposé à tous les clients d'Orange et déjà utilisé par plus de 2 millions de clients. Ce service permet de mettre l'ensemble de son carnet d'adresses, mais aussi son agenda, ses tâches et ses SMS en sécurité pour les retrouver d'un clic en cas de perte, de vol, ou lors d'un simple changement de mobile. Il est utilisé par près d'1/2 million de clients par mois
- Le service « Mes Contenus », 2ème service de stockage en ligne en France avec ses 1,2 million d'utilisateurs, qui permet d'archiver n'importe quel type de fichiers (photos, documents, etc) pour les retrouver sur ses différents terminaux ; l'application iPhone « mes contenus » est également disponible depuis le 5 décembre.
- A travers le « cloud Pro » lancé par Orange en juin 2011, première offre complète de services en ligne « à la carte » pour les petites entreprises et professionnels.

Cet univers s'était déjà enrichi grâce à l'apport de partenaires privilégiés du quotidien numérique comme Deezer pour la musique et Dailymotion pour la vidéo. Aujourd'hui, il s'étoffe encore avec Evernote.

A travers l'intégration de ces univers de services, Orange vise à offrir à tous ses clients internet et mobile un service quotidien de coach numérique sur tous leurs contenus personnels.

« Avec nos propres services et ceux de nos partenaires privilégiés comme Evernote, nous souhaitons étendre l'univers de services offerts à nos clients », commente Paul-François Fournier, Directeur Exécutif du Technocentre, « nous souhaitons leur faciliter la vie, tel un coach numérique, en leur permettant de passer d'un univers réel ou numérique à l'autre de manière simple, que ce soit à travers la musique, la vidéo ou les contenus personnels. Dès 2012, Evernote s'intégrera de manière complémentaire dans la gamme de services d'Orange et de ses partenaires »

A propos d'Evernote

Evernote aide chacun à se souvenir de tout en proposant des produits innovants qui permettent de capturer, de trouver et d'interagir avec la mémoire. Les applications Evernote sont disponibles sur toutes les plateformes majeures d'ordinateurs, web, mobiles et tablettes. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.evernote.com>

FRANCE TELECOM : Orange Campus franchit le cap des 10 000 managers formés

Créé en janvier 2011, Orange Campus a déjà accueilli 10 000 managers, soit la moitié des 20 000 managers du Groupe auxquels s'adresse le nouveau dispositif d'accompagnement managérial d'Orange

Créé sous l'impulsion de Stéphane Richard, Président-Directeur Général de France Télécom-Orange, Orange Campus occupe une place centrale dans le renouveau managérial engagé en 2010 dans le cadre du Nouveau contrat social, dont l'ambition est de remettre les femmes et les hommes du Groupe au cœur de l'organisation. La vocation d'Orange Campus est de créer une communauté de managers et de les accompagner dans leurs responsabilités au quotidien car ils ont un rôle clé dans

l'équilibre de la relation entre l'entreprise et chacun des salariés.

Orange Campus vise à développer les compétences des managers et à renouveler la culture managériale du Groupe en proposant la mise en œuvre d'un nouveau style de management. L'objectif est de créer, à travers des activités au style pédagogique unique, fondé sur le partage d'expériences, l'interactivité et la coopération, un socle de connaissances et de pratiques managériales communes à tous les managers du Groupe. Véritable espace d'échanges et de rencontres privilégiant l'ouverture, Orange Campus fédère toute la communauté des managers tout en renforçant le lien et le sentiment d'appartenance à l'entreprise.

Depuis janvier 2011, Orange Campus a accueilli, à travers 650 sessions, des managers d'équipe (72% des participants), des managers de managers (22%), et des talents, leaders et exécutifs (6%), correspondant à la répartition de ces différents niveaux managériaux présents dans le Groupe.

Composée de près de 60 programmes de développement managérial, l'offre Orange Campus repose sur 3 principes :

la mixité, en permettant à différents niveaux manageriaux de se retrouver dans des programmes communs (35 programmes, soit plus de la moitié de l'offre) ;
la diversité des programmes qui accueille des managers exerçant des métiers différents et issus de tous les pays du Groupe (24 programmes internationaux). Les contenus des programmes sont identiques pour l'ensemble des participants afin qu'ils partagent les mêmes valeurs et la même culture managériale ;
l'adaptabilité : 35% de l'offre est réalisée sur-mesure pour accompagner les managers au plus près des spécificités de leurs enjeux business et de leurs équipes.

Les programmes s'articulent autour de 3 gammes :

des parcours « indispensables », les fondamentaux du management, pour préparer les managers à la prise de nouvelles responsabilités (durée : de 3 à 8 jours, répartis sur un an) ;
des programmes de développement collectif sur mesure qui permettent aux managers exécutifs de mobiliser et de développer leurs équipes: « les enjeux collectifs » (durée moyenne : 5 jours) ;
des modules de développement individuel pour renforcer des compétences et des pratiques managériales (durée moyenne : 1 à 2 jours).

Après 11 mois d'activité, les 3 programmes qui ont rassemblé le plus de managers sont :

« mieux communiquer : les fondamentaux »
« développer chacun de ses collaborateurs »
« motiver et impliquer ».

Les sujets des enjeux collectifs les plus demandés sont : « coopération », « penser client » et « comment prendre ses marges de manœuvre ».

Les programmes Orange Campus se déroulent sur trois sites internationaux situés à Paris, à Serock (Pologne) et à Madrid ; ainsi que dans des lieux dédiés à Bordeaux, Marseille, Nancy et Rennes. Parmi les 10 000 managers formés, 2 000 proviennent de l'international avec 25 nationalités différentes: Bostwana, Espagne, France, Madagascar, Moldavie, Pologne, République Dominicaine, Roumanie, Russie, Sénégal, Slovaquie... L'ouverture prochaine d'un nouveau site en Afrique permettra de poursuivre l'internationalisation d'Orange Campus.

LesEchos.fr

13/12 | 18:21

CHRONOLOGIE-Free Mobile, les 10 ans qui ont mené au lancement
Pour un portrait de Xavier Niel : Pour une analyse des offres attendues :

A l'approche du lancement du nouvel opérateur français de téléphonie Free Mobile, d'ici le 12 janvier 2012, voici une chronologie rappelant les principaux développements qui ont mené à cet événement.

2011 - Concurrence accrue

Mi-décembre, la date exacte du lancement de Free Mobile et les modalités des offres à venir restent secrètes.

L'opérateur passe un cap crucial en obtenant le feu vert de l'Arcep, le régulateur français des télécoms ayant confirmé que le quatrième entrant respectait bien ses engagements de couverture de réseau. (voir)

Tout au courant de l'année 2011, l'arrivée prochaine de Free Mobile sur le marché pousse les concurrents en place à multiplier les offensives commerciales allant dans le sens d'une baisse des prix.

Des offres "low cost" qui misent sur un modèle de vente et de service exclusivement sur internet font leur apparition : France Télécom lance "Sosh", SFR dévoile "Red" et Bouygues mise sur "B&You".

Les opérateurs révisent à la baisse au moins une partie de leur grille tarifaire et alternent les innovations technologiques avec le lancement de nouvelles box. Les innovations commerciales, comme le "quadruple play" -fixe, internet, télévision et mobile- sont rapidement dupliquées. L'Arcep, le régulateur français des télécoms, dit s'attendre à mi-année à une concurrence toujours accrue et une nouvelle baisse des prix du mobile.

"On a dit en 2008 que si on vient sur le mobile, on vient pour diviser les prix par deux. Nos concurrent ont fait baisser les prix de 10%. On a encore de la marge !", déclare Xavier Niel, président et fondateur de Free, début septembre lors d'une conférence, en réponse aux initiatives de ses concurrents.

2010 - L'année du déploiement

Iliad fait des points réguliers tout au long de l'année sur le déploiement de son réseau mobile en propre et indique à chaque fois que tout se déroule sans embûche.

Le groupe passe un cap important en mars, lorsqu'il annonce avoir signé avec Orange un accord d'itinérance sur ses réseaux de deuxième et troisième générations (2G et 3G). C'est l'accord qui permettra à Free Mobile d'offrir un accès au réseau sur l'ensemble du territoire, en ne couvrant dans un premier temps que le quart de la France avec ses propres antennes.

Des pressions concurrentielles déjà vives se font sentir dans le secteur. Plus d'un an après le premier "quadruple play" français, lancé par Bouygues en mai 2009, l'opérateur historique Orange obtient en juin 2010 l'autorisation de lancer une offre de ce type, jusque là jugée risquée par l'Autorité de la concurrence.

2009 - Free obtient la 4e licence

Après plusieurs mois de débat sur les modalités et le prix de la quatrième licence, l'Arcep ouvre les enchères pour une deuxième fois au mois d'août. Le prix est réduit à 240 millions, ce qui

suscite l'ire des détenteurs des trois licences existantes.

France Télécom et SFR déclarent qu'ils porteront plainte auprès des autorités européennes. A l'automne, Bouygues affirme avoir déposé deux recours auprès du conseil d'État visant notamment le prix de la licence, tandis que SFR confirme avoir lui aussi séparément entrepris une démarche similaire.

A l'approche de la date limite de dépôt des candidatures, fixée au 29 octobre, Iliad paraît déjà être le seul candidat dans la course à la quatrième licence après le retrait du duo Numéricable-Virgin et du holding Bolloré.

La décision de l'Arcep tombe à la mi-décembre : Free est bel est bien choisi pour la quatrième licence mobile. Le régulateur français des télécoms aura finalement mis 10 ans pour attribuer, en 2009, une quatrième licence mobile en France.

Free annonce qu'il entend démarrer le déploiement de son réseau en propre dès les premiers jours de 2010.

2006-2007 - L'idée d'un 4e opérateur refait surface

L'idée d'une quatrième licence refait surface en 2006, lorsque l'Arcep ouvre une consultation publique sur cette possibilité.

Plusieurs candidats potentiels expriment leur intérêt, selon le régulateur, qui ouvrira donc des enchères une première fois en novembre 2006.

A la date limite de dépôts des candidatures (juillet 2007), le seul dossier remis est celui d'Iliad. Mais la candidature du groupe de Xavier Niel est jugée non-recevable quelques mois plus tard, car le propriétaire de la marque Free propose de payer le prix de la licence, fixé à 619 millions d'euros, en plusieurs versements échelonnés, ce qui est contraire aux critères alors fixés.

1999-2002 - L'attribution des 3 premières licences

Le gouvernement français déclare en 1999 son intention d'attribuer quatre licences mobiles 3G. Il fixe le prix des enchères à 4,95 milliards d'euros.

Plusieurs candidats potentiels se retirent, parmi lesquels Bouygues et Telefonica, estimant que le prix de la licence est trop élevé.

A la date limite du dépôt des dossiers, seuls deux candidats se manifestent: France Télécom et SFR, qui obtiendront tous deux des licences en 2001.

L'Arcep déclare alors qu'une deuxième phase d'enchères aura lieu afin d'attribuer les deux licences restantes. Le régulateur des télécoms n'exclut pas d'échelonner les paiements pour alléger le poids financier de la licence.

Lors de la seconde phase d'enchères, seul Bouygues Telecom dépose un dossier. Une troisième licence 3G lui est attribuée en 2002 pour 619 millions d'euros.

Le Monde.fr

Licences 4G : Orange, SFR, Bouygues et Free candidats au 2e tour d'enchères
LEMONDE.FR | 15.12.11

Les opérateurs Orange, Bouygues Telecom, SFR et Free ont déposé, jeudi 15 décembre, leur candidature au deuxième round d'enchères pour décrocher les "fréquences en or" de téléphonie mobile de quatrième génération.

Les opérateurs avaient jusqu'à midi pour déposer un dossier de candidature auprès de l'Arcep, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, et tenter d'obtenir les quatre nouveaux lots situés sur la bande 800 MHz. Ces fréquences, sont dites "*d'or*", en raison de leur rareté, mais également de la meilleure couverture du territoire qu'elles permettent. Un prix de réserve de 1,8 milliard d'euros a été établi.

A la fin du mois de septembre, quatorze lots de fréquences 4G, situées sur la bande des fréquences hautes de 2,6 GHz, ont déjà été attribués aux opérateurs Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free. Au total 936 millions d'euros ont été déboursés. Ces lots, mis sur le marché par l'Etat sont majoritairement issus des fréquences audiovisuelles libérées par le passage de l'analogique au numérique. L'armée détenait également une partie de ces fréquences.

Avec ces réseaux 4G, les débits théoriques s'élèvent jusqu'à 100 mégabits par seconde, contre quelques mega actuellement sur ceux de troisième génération. Avec de telles performances, l'Internet mobile, et notamment la vidéo sur les terminaux nomades, pourrait connaître un important essor.

UN DES LOTS BOUDÉ ?

Parmi les lots soumis aux enchères, l'un pourrait toutefois être problématique, car il utilisera un canal de fréquence très voisin de celui par lequel transite la TNT, ce qui risque d'entraîner un brouillage "*ponctuel*" pour les usagers de la télévision. En juin, Bouygues Telecom avait ainsi décidé de contester devant le Conseil d'Etat une disposition qui fera supporter aux opérateurs le surcoût lié à ces possibles interférences.

L'Arcep indique qu'elle "*va désormais procéder à l'examen de ces dossiers, notamment de leur recevabilité, selon la procédure prévue par l'appel à candidatures. L'annonce des résultats de la procédure interviendra dans les prochaines semaines*", précise-t-elle.

Le Monde.fr, avec AFP

France Télécom ne goûte pas le feu vert conditionnel octroyé par la Commission Européenne à son plan de financement des retraites. C'est sur la conditionnalité que le bât blesse, selon l'opérateur, qui estime que cela vise "à soumettre l'entreprise, pour le futur, au paiement d'une assurance chômage pour les fonctionnaires qu'elle emploie". En conséquence, en appel est déjà en préparation.

"La Commission vient de décider que France Télécom doit assurer et financer le risque de perte d'emploi et de chômage des fonctionnaires qui lui restent rattachés alors que c'est un risque auquel ils ne sont pas soumis", estime la société, qui juge cette décision "absurde" et "fortement pénalisante" car elle crée un "très fort désavantage structurel" pour France Télécom par rapport à ses concurrents. De surcroît, estime l'opérateur historique "cette décision européenne entre en

totale contradiction avec la volonté affichée par le législateur lors de la privatisation de France Télécom en 1996", visant à "aligner le régime de financement des retraites des fonctionnaires de France Télécom sur le régime de droit commun, afin de permettre l'ouverture du capital de l'entreprise et la libéralisation du marché, tout en maintenant l'emploi et le statut des fonctionnaires dans l'entreprise".

Si cette décision devait prendre effet en 2012, comme le réclame la Commission, "le groupe évaluerait son impact avec l'ensemble de ses parties prenantes afin de garantir ses grands équilibres financiers". En première estimation, cette mesure conduirait à une augmentation des cotisations patronales de France Télécom de l'ordre de 150 Millions d'Euros pour la première année, montant qui diminuera année après année, à mesure du départ à la retraite des fonctionnaires de l'entreprise, jusqu'à extinction en 2042. Le recours sera déposé devant le Tribunal de Première Instance.

Peu avant midi aujourd'hui, la Commission européenne avait validé le mécanisme de financement de retraites des fonctionnaires de France Telecom en concluant que jusqu'à présent, ce mécanisme "est compatible avec les règles de l'UE relatives aux aides d'Etat du fait que les contributions réduites ont été compensées par le paiement d'une soulte de 5,7 Milliards d'Euros par France Télécom à l'Etat français en 1997". Cette décision est, néanmoins, subordonnée à l'alignement complet, à partir de juillet 2012, du calcul de la contribution annuelle de France Télécom sur celui de ses concurrents, car la situation a changé. La France devra modifier les dispositions législatives et réglementaires pertinentes avant le 31 juillet 2012, selon la Commission.